

# **PROJET DE LOI PORTANT RETIFICATION DE L'ACCORD DE DON N° E2650-BI POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'EMPLOI ET DE TRANSFORMATION ECONOMIQUE AU BURUNDI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), SINGE A BUJUMBURA LE 14 DECEMBRE 2023**

## **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

#### **Introduction**

Le Burundi s'est engagé à faire du secteur privé le principal moteur du développement et de l'accélération de la croissance économique, comme indiqué dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2027 et la nouvelle « Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 ».

Le Gouvernement du Burundi a des objectifs de croissance prioritaires basés sur le développement du secteur privé. Cependant, bien que les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) burundaises fassent état d'une tendance positive en matière de croissance des revenus, la poursuite des progrès est entravée par des contraintes qui affectent l'accès aux marchés et la compétitivité. Le secteur privé formel est encore petit et peu compétitif et opère dans un environnement commercial faible. Le secteur privé formel compte moins de 3 000 entreprises, qui emploient moins de 2 % de la population active (environ 37 000 personnes, dont plus de 80 % à Bujumbura). Les entreprises burundaises ne sont pas ou peu rentables en raison du manque d'innovation, du coût élevé des intrants, du manque de capital de croissance, de l'insuffisance des infrastructures et de l'accès limité aux marchés.

Pour consolider sa trajectoire de développement, le Burundi est en train de se doter d'un nouveau modèle de croissance qui bénéficiera au développement du secteur privé. En améliorant les conditions de la compétitivité du secteur privé et du développement des chaînes de valeur, le Burundi pourrait approfondir ses échanges avec le reste de l'Afrique de l'Est et au-delà. L'intégration des MPME dans les chaînes de valeur internationales pourrait avoir des retombées importantes dans le pays. Bien que le nombre d'emplois dans l'agriculture puisse diminuer au cours de cette transformation, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité seraient créés dans l'agro-industrie, où la productivité devrait augmenter grâce à l'adoption de technologies, à la résilience au changement climatique, à l'amélioration de l'accès au capital et à l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre.

Le projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE) appuiera "le développement d'un secteur privé responsable, dynamique et générateur de revenus pour créer de la valeur ajoutée et de la croissance économique ainsi que des emplois dans les MPME", qui est l'un des cinq piliers de la stratégie opérationnelle du PND. L'accent mis par le projet sur l'autonomisation des femmes entrepreneurs contribuera également à la politique nationale du Burundi en matière de genre, de même que l'inclusion des réfugiés et des communautés d'accueil. Cela témoigne d'avantage l'engagement du Gouvernement du Burundi à renforcer l'intégration des réfugiés et rapatriés dans les

systèmes nationaux et à poursuivre les actions engagées en faveur de leur intégration économique et sociale, comme énoncé dans la stratégie nationale d'appui aux communautés d'accueil et aux réfugiés.

Le succès du secteur privé burundais dépendra du taux de création de nouvelles entreprises formelles, de l'amélioration de la productivité des MPME, de l'élargissement de l'accès au financement et aux marchés, et d'une transition "juste" qui étend les nouvelles opportunités économiques aux populations défavorisées, y compris les femmes et les réfugiés.

### **1. L'objectif de développement du projet**

L'objectif de développement du projet (ODP) est d'améliorer l'accès des MPME au financement, en particulier pour les MPME détenues par des femmes et des réfugiés, et d'augmenter la création d'emplois par les MPME dans les chaînes de valeur ciblées.

### **2. Affectation du budget par composante.**

Le Projet proposé se structure autour de 4 composantes :

- a) La première composante (**Accès des MPME aux marchés et développement de chaînes de valeur**) vise à rendre opérationnelles les chaînes de valeur cibles en mettant l'accent sur (1) le développement et la montée en gamme des MPME, (2) les liens entre les MPME et les marchés nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que (3) l'intégration des MPME dans les chaînes de valeur et les transferts de technologies.
- b) La deuxième composante (**Inclusion financière et accès durable au financement pour les MPME**) soutiendra (1) la mise en œuvre d'un système moderne d'information sur le crédit afin de réduire l'asymétrie d'information des emprunteurs et d'améliorer l'accès au crédit pour les MPME, (2) le développement de mécanismes et d'instruments pour améliorer l'accès des MPME au crédit, et (3) la transition numérique du secteur financier afin d'améliorer l'inclusion financière et l'accès au financement pour les MPME dans les zones dépourvues d'intermédiation financière formelle .
- c) La troisième composante (**Environnement favorable aux entreprises durables et soutien au climat d'investissement**) a pour objectif (1) d'appuyer la mise en œuvre de réformes transversales et sectorielles visant à améliorer la compétitivité des chaînes de valeur soutenues par le projet et, (2) de renforcer les institutions publiques et privées qui fournissent des services aux MPME et aux investisseurs privés.
- d) La quatrième composante (Gestion de projet) concerne la coordination et la gestion du projet.

Le montant total du financement proposé est de **100 millions de dollars**, dont **20 millions de dollars américains** proviennent de la Fenêtre pour les communautés d'accueil et les réfugiés. Ce budget est réparti entre les différentes composantes de la manière suivante :

<b>Composantes</b>	<b>Financement proposé (Millions de dollars US)</b>
<b>Composante 1. Accès des MPME aux marchés et développement des chaînes de valeur</b>	<b>48</b>
Sous-composante 1.1 : Améliorer l'accès des MPME aux infrastructures productives durables	26
Sous-composante 1.2 : Améliorer les capacités des MPME et l'adoption des technologies	12
Sous-composante 1.3 : Programmes de développement et de liaison avec les fournisseurs	10
<b>Composante 2 : Inclusion financière et accès durable au financement pour les MPME</b>	<b>35</b>
Sous-composante 2.1 : Renforcer l'infrastructure de crédit	3
Sous-composante 2.2 : Améliorer l'accès des MPME au crédit	25
Sous-composante 2.3 : Soutenir l'adoption de services financiers numériques	7
<b>Composante 3 : Environnement des affaires favorable et durable et soutien au climat d'investissement</b>	<b>12.5</b>
Sous-composante 3.1 : Réformes pour un environnement des affaires plus favorable	4
Sous-composante 3.2 : Renforcement institutionnel pour soutenir le développement de MPME résilientes au changement climatique et l'investissement privé	8.5
<b>Composante 4 : Gestion de projet</b>	<b>4.5</b>
<b>Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence en cas de catastrophe (CERC)</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

### 3. Les indicateurs du projet

Les indicateurs de résultats escomptés pour le projet sont :

- a) Accès inclusif au financement : Bénéficiaires ayant bénéficié de services financiers améliorés et nouveaux (en nombre)
- b) Emplois créés grâce aux interventions du projet : Bénéficiaires d'interventions axées sur la création d'emploi (en nombre)
- c) Résilience au changement climatique : Investissements soutenus par le projet qui contribuent à la mise en œuvre des normes de résilience climatique pour les MPME (montant en USD)

### 4. Bénéficiaires du projet

Les principaux bénéficiaires du projet sont (i) les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) – y compris celles appartenant à des femmes et à des réfugiés ; (ii)

les fournisseurs d'infrastructures productives ; (iii) les grandes entreprises et acheteurs principaux ; (iv) les institutions financières, y compris les IMF ; et (v) les institutions gouvernementales et organisations du secteur privé.

Le Projet sera bénéfique également pour les institutions et associations suivantes :

- Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB) ;
- Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) ;
- Association des Femmes Entrepreneurs du Burundi (AFAB) ;
- Association des Industriels du Burundi (AIB)
- Réseau d'Institution des Microfinances (RIM)
- Société Bi-Switch s.m.
- Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique ;
- Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;
- Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage ;
- Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi ;
- Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;
- Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et des Médias ;
- Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;
- Agence de Développement du Burundi (ADB) ;
- Banque de la République du Burundi (BRB) ;
- Office Burundais des Recettes (OBR) ;
- Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA) ;
- Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) ;
- Cellule Nationale de Renseignement Financier (CNRF) ;
- Institut National des Statistiques du Burundi (INSBU) ;
- Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN) ;
- Office Burundais des Mines (OBM) ;
- Office National de Protection des Réfugiés (ONPRA)

## 5. Les caractéristiques et prochaines étapes du projet

A titre du rappel les caractéristiques du projet sont décrites comme suit :

Description	Données
Projet n°	P1777688
Intitulé	Projet PRETE
Montant du financement proposé	100 millions USD
Date d'approbation prévisionnelle par le Conseil d' Administration de la Banque Mondiale	31 /10/ 2023
Date de négociation du Projet	Septembre 2023
Date de signature d'Accord de Financement	Début novembre 2023

Phase de ratification de l'Accord de financement	3 mois au maximum après la date de signature de l'Accord de financement
Date de mise en vigueur prévisionnel	21/12/2023
Date de clôture prévisionnelle du Projet	29 /12/ 2028

Le maintien de la date d'approbation du projet par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale est conditionné par la présentation dudit projet en Conseil des Ministres au plus tard en début septembre 2023. Cela pour permettre aux équipes en charge de préparation du projet de prendre en compte les recommandations du Conseil des Ministres et respecter les délais requis pour la négociation dudit projet et sa transmission au Conseil d'Administration de la Banque mondiale pour approbation.

## 6. Représentation schématique de la structure de mise en œuvre du PRETE

L'Unité de gestion du projet (UGP) hébergée à l'Agence de développement du Burundi (ADB) sera chargée de superviser le flux des fonds du projet pour chaque composante et sous-composante, le suivi et l'évaluation, et d'assurer le reporting du projet entre les agences, l'UGP, et le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification économique en charge de la mise en œuvre du projet. L'UGP a été créée et met actuellement en œuvre l'avance pour la préparation du projet (APP) de 5 millions de dollars américains approuvée en juillet 2022 pour mener des activités visant à soutenir la préparation du projet et à assurer la préparation de la mise en œuvre, y compris des études techniques et le renforcement des capacités des institutions appuyées par le projet.

